



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

FERMETURE TEMPORAIRE DES SERVICES D'URGENCE

Question au Gouvernement n° 907

Texte de la question

FERMETURE TEMPORAIRE DES SERVICES D'URGENCE

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Buchou.

M. Stéphane Buchou. Monsieur le ministre de la santé et de la prévention, en raison d'un afflux important de patients et d'un nombre insuffisant de bras pour les prendre en charge, les services d'urgence du département de la Vendée ont dû, à l'instar d'autres territoires, fermer temporairement plusieurs heures ces dernières semaines.

Mme Sophia Chikirou. Il ne fallait pas voter Macron !

M. Stéphane Buchou. Aux Sables-d'Olonne, dans ma circonscription, ce sera malheureusement à nouveau le cas entre ce soir et demain matin, après la nuit de samedi à dimanche dernier. D'autres villes du département sont malheureusement concernées par ces fermetures en pointillé, annoncées peu de temps avant leur effectivité. Cela suscite de l'anxiété et alimente l'angoisse de patients dont l'état nécessiterait qu'ils soient pris en charge rapidement, ainsi que de leurs familles.

Il y a une quinzaine de jours, j'ai rencontré les équipes médicales et la direction de l'hôpital des Sables-d'Olonne. Je tiens à souligner leur engagement de chaque instant et leur dévouement au service de la population, à l'image de l'ensemble de la communauté médicale. (*M. Mounir Belhamiti applaudit.*) Je veux aussi témoigner du travail réalisé pour pallier au mieux les difficultés rencontrées et anticiper les vacances d'été : alors que les réservations dans les campings battent leur plein, les plannings des centres hospitaliers ont quant à eux beaucoup de mal à se remplir. Nous connaissons les causes de cette situation, dont la plupart ne datent pas d'hier. Les professionnels que j'ai rencontrés le savent et saluent d'ailleurs les mesures que nous avons courageusement prises.

M. Maxime Minot. Elles ne sont pas efficaces !

M. Stéphane Buchou. Malheureusement, elles ne portent pas leurs fruits suffisamment vite, qu'il s'agisse de la suppression du numerus clausus ou des mesures issues de la proposition de loi de notre collègue Stéphanie Rist.

M. Maxime Minot. Allô ! Allô !

M. Stéphane Buchou. J'ai entendu les craintes de ces professionnels, j'en partage certaines et je m'en fais le relais au moyen de cette question. Monsieur le ministre, je ne suis ni démesurément alarmiste ni totalement fataliste en laissant penser que nous ne sommes pas en mesure de faire face. Mais alors que beaucoup de nos

compatriotes s'apprêtent à partir en vacances, notamment sur le littoral vendéen, quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour prévenir ces situations et éviter qu'elles ne se reproduisent ? Est-il envisageable de favoriser la mobilité du personnel soignant dans les territoires qui verront bientôt leur population augmenter significativement ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la santé et de la prévention.

M. François Braun, ministre de la santé et de la prévention. Je vous remercie d'avoir salué l'engagement des professionnels des services d'urgence, qui restent sur le pont. Lors de la crise de l'été dernier, sous l'autorité de la Première ministre, nous avons été amenés à prendre différentes mesures, parmi lesquelles la promotion de la régulation médicale. Avant de se déplacer aux urgences, nos concitoyens sont invités à appeler le 15 : quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, ils pourront parler à un médecin qui leur proposera la solution la plus adaptée à leur problème de santé en fonction de chaque territoire.

Outre cette promotion, nous avons développé des outils de télémédecine et revalorisé les horaires de nuit, afin de prendre en considération la pénibilité, ainsi que les actes réalisés par les médecins généralistes. Je tiens également à saluer ces derniers, qui se sont organisés pour prendre en charge les urgences. L'été dernier, pour la première fois depuis vingt ans, la fréquentation des services d'urgence a enfin diminué, en grande partie grâce à ces mesures et à l'investissement des professionnels.

Nous continuons à améliorer l'attractivité des métiers de l'urgence, qui sont particulièrement pénibles. La lutte contre l'intérim médical a permis de mobiliser deux leviers : le premier consiste à faire revenir des professionnels dans les équipes hospitalières, pour travailler de façon plus pérenne et instaurer cette solidarité territoriale dont je veux continuer la promotion, parce qu'elle permet de mieux répondre aux enjeux de l'ensemble des territoires. Le second levier est la réponse à l'aide médicale urgente, c'est-à-dire la réponse aux véritables situations d'urgence, qu'elles soient vitales ou fonctionnelles. Cette mesure sera maintenue cet été, voire renforcée dans les territoires soumis à des variations importantes de population.

L'engagement du Président de la République de réduire la saturation des services d'urgence d'ici à la fin 2024 sera tenu, grâce à cette régulation médicale qui se généralise au sein des services d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, grâce à l'amélioration du fonctionnement de l'hôpital et, dans une moindre mesure, grâce à l'amélioration des services d'urgence.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Buchou](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 907

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 mai 2023